



LE MEE SUR SEINE

30 Novembre et 1^{er} Décembre 2019

CONCOURS EN SALLE - 2 x 18m

Sélectif pour le Championnat de FRANCE salle



Lieu du concours : Gymnase René Rousselle, 700 rue des Lacs, gare RER (D) du Mée sur Seine
(coordonnées **GPS** : 48.541895N, 2.621774E) - Accessible aux personnes à mobilité réduite

Horaires des tirs : Samedi : D1 = 13h30 – D2 = 17h30 (+ soupe à l'oignon)
Dimanche : D3 = 09h00 – D4 = 13h30
Ouverture du greffe et de la salle d'échauffement 1h avant chaque départ
Inspection du matériel 15 minutes avant chaque départ - 2 volées d'essais

Blasons

Catégories	P	B	M	C	J	S1	S2	S3
Arc Classique	Ø 80 cm	Ø 60 cm		Ø 40 cm ou Trispot Vertical (1)				
Arc à Poulies				Trispot Vertical				
Sans Viseur	Ø 60 cm			Ø 40 cm				

(1) *Trispots verticaux pour les classiques, uniquement si spécifié sur la feuille d'inscription jointe.*

Récompenses : Aux 3 premiers de chaque catégorie.
A la première équipe de 4 tireurs : arcs classiques mixtes, arcs à poulies mixtes, équipe Jeunes classiques mixtes et jeunes arcs à poulies mixtes, (3 meilleurs scores)
Seul les archers présents ou un représentant du club concerné, pourront recevoir leurs récompenses.

- Challenge Yves AGOSTINI -

Classement à la meilleure équipe composée de 3 tireurs comprenant 1 homme, 1 femme et 1 jeune, avec au maximum un arc à poulies, par équipe. Acquis sur 3 années consécutives, ou 5 fois non consécutives.

L'inscription des équipes doit être effectuée avant le départ du premier tireur du club/Cie.

En hommage à Nicolas, création du

- Challenge Nicolas LÉGÉ -

Classement à la meilleure équipe jeunes ; comprenant 4 jeunes archers, dont 1 poussin, 1 Benjamin, 1 Minime, 1 (Cadet ou Junior) avec au maximum un arc à poulies, avec au minimum 2 filles, ne faisant pas partis du Challenge Y. AGOSTINI
Acquis sur 3 années consécutives, ou 5 fois non consécutives.

Remise des prix : Dimanche vers 17h45, après le tir de la meilleure flèche, suivi du verre de l'amitié

Inscriptions : Toutes catégories : 8,50 €, à retourner par écrit avant le 26 Novembre, accompagné du règlement à l'ordre de "Le Mée Sports Tir à l'arc",

à Gérard THOMAS - 3 rue de la Sablonnière - 77240 VERT SAINT DENIS

Courriel : concours@archersmeens.com

TEL: 06 12 72 21 96 (message)

Les réservations par mail ou téléphone sont annulées à 4 jours si elles n'ont pas été confirmées par écrit et accompagnées du règlement.
Résultats en ligne sur : www.archersmeens.com

Présentation de l'attestation de Licence 2020 avec photo ou fournir justificatif prévu au règlement FFTA

Chaussures de sports exigées. Tenue blanche ou de club très appréciée pour les tirs et récompenses.

L'utilisation des flèches en carbone est laissée sous l'entière responsabilité des archers du fait de la non adaptation de la ciblerie.

La puissance des arcs à poulies est limitée à 60 livres.

BUFFET ET BAR A VOTRE DISPOSITION EN PERMANENCE

Action financée par :
Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne



